

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision NU-MF67-TW n° 12-031 du 1^{er} janvier 2013 portant délégation de signature
du responsable de site de Ladoumègue à des agents du site de Ladoumègue**

NOR : TRAT1309359S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de site de Ladoumègue,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs (note générale n° 2011-31) consentie le 1^{er} juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2012 (note de département n° 12-072) au responsable de site de Ladoumègue par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. François DUBREUIL, responsable d'équipe de maintenance, et à M. Christophe YVER, responsable d'équipe de maintenance, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du site de Ladoumègue : les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n° 1 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de la disposition n° 2 (autres dispositions) de sa délégation de pouvoirs du 1^{er} juillet 2012 (note de département n° 12-072) susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2013.

Le responsable de site de Ladoumègue,
S. CARPENTIER